million de l'autre ! Peut-on former, se disait-on, une demande aussi exorbitante? J'observai que Marseille depuis cinq ans de révolution n'avait obtenu aucun secours pour des grains ; mais Cambon exposa à l'Assemblée que les douze millions mis à la disposition du ministre n'étaient pas pour être distribués en assignats, mais en blés, que les blés étaient déjà achetés, que si Marseille avait des besoins, ce qui lui paraissait bien extraordinaire, ajouta-t il, à cause de son voisinage de la Barbarie, elle pouvait demander au ministre du blé, mais non de l'argent, et que par conséquent il fallait passer à l'ordre du jour. Je disais à un des membres du comité d'agriculture, à la tribune, mais sans oser l'assurer, parce que vous ne m'en aviez pas instruit, que les blés étaient achetés ; il me répondit : Eh bien, vous direz au ministre de se mettre à notre lieu et place. C'est sous ce point de vue que jusqu'à présent j'ai traité cette affaire. Soyez justes, concevez mon embarras et ceux de mes collègues. Vous ne nous avez rien dit dans vos lettres, ni de la souscription que vous aviez ouverte, ni des commissions que vous aviez données, vous ne nous avez envoyé la copie d'aucune pièce à cet égard ; enfin, ce n'est que par votre lettre du 12 que nous recevons sur ces objets quelques légers renseignements. Demain je vous écrirai ce que la députation aura fait. Malgré nos occupations, croyez fermement que je ne néglige rien en ce qui me concerne. J'ai le moyen de suffire à tout, c'est de travailler les nuits entières, et de faire travailler à mes côtés deux secrétaires.

Commençons, je vous y invite, une correspondance qui soit continue, et dans laquelle vous nous marquerez la marche de toutes vos opérations administratives. C'est le moyen de nous tenir toujours instruits et prêts à vous défendre ou à demander ce qui sera nécessaire. Il faudrait engager le bureau provisoire du commerce à nous écrire également sur l'objet du commerce et des manufactures.

Il est encore un objet sur lequel vous ne nous aviez rien marqué, et qui nous donne en ce moment quelques inquiétudes. L'administration du département a nommé le citoyen Martin, directeur des douanes *nationales* à Marseille. Nous avons su que le conseil exécutif avait cassé cette nomination, et que les régisseurs des douanes avaient, aux termes de la loi, nommé à cette place le citoyen Gautier, auparavant directeur des douanes dans la ville de Cette. Nous avons voulu nous informer des motifs du pouvoir exécutif, et nous avons su qu'en rendant justice au citoyen Martin, dont la recommandation du département établit le patriotisme, le conseil avait pensé qu'une place telle que celle de la direction des douanes à Marseille ne pouvait être remplie que par un homme également patriote et instruit des détails et opérations des douanes, sans quoi,



nous a-t-on dit, le citoyen le plus honnête pourrait, sans s'en apercevoir, porter un préjudice considérable à la nation dans la perception de ses droits. Il faut que vous sachiez que les régisseurs des douanes ont été cassés, et qu'on a mis à leur place trois hommes reconnus pour les plus instruits sur cet objet, et dont le patriotisme a été parfaitement prononcé dans la révolution. Il y a entre autres le citoyen Chalon, qui est un enragé républicain, le citoyen Colin, qui était régisseur et avait occupé à Dunkerque toutes les places compatibles avec ces fonctions-là, enfin, le citoyen Magnan, qui, dans les temps des assemblées constituante et législative, a constamment défendu dans les comités les intérêts et la liberté du commerce. Ces trois régisseurs ont, d'après la loi, écrit à tous les départements pour connaître les sujets inciviques dans la douane, et les ont réformés comme on les leur a indiqués. Poulias a donc été retiré de Marseille ; et sa place a été donnée au citoyen Gautier, directeur à Cette, qui a été président de son club, qui est patriote excellent, et qui a vingt ans de travaux dans la partie des douanes. Voilà ce qu'on m'a dit, et ce que je vous transmets, pour que vous agissiez en conséquence. Vous aurez à considérer si Martin a des connaissances suffisantes pour la place importante à laquelle il a été appelé, et s'il ne conviendrait pas mieux de le placer dans l'enregistrement, où le travail est moins délicat. Je vous confie, frères et amis, ces observations, parce que je crains aussi qu'on ne dise que nous violons les lois à Marseille, et parce que je crains que de tout côté il n'y ait des réclamations. Magnan me disait : il n'y a pas de justice, si des hommes ont travaillé vingt ans dans l'administration, s'ils sont aussi patriotes que vous, si les municipalités dans lesquelles ils sont placés leur donnent des certificats honorables, il n'y a pas de justice qu'on fasse passer sur leurs corps un citoyen bon patriote, mais qui n'a jamais servi dans la partie.

Il faut que j'ajoute encore à cet égard, que j'ai une fois trouvé le ministre de la marine[1] dans le désespoir, au sujet de la nomination du maire de Toulon par les corps administratifs à la place d'ordonnateur général du port. Il me disait : Paul, maire de Toulon, est un honnête homme, un respectable citoyen, nous lui donnerons la place qu'il voudra, mais celle d'ordonnateur, il ne peut la remplir. Il sera volé sans s'en apercevoir ; si l'on insiste pour qu'il soit ordonnateur, sa nomination coûtera vingt millions par année à l'État. Je ne sais ce que cette affaire *est devenue*.

Cela me rappelle votre affaire contre les inciviques Chirac et Flameng ; tous les papiers sont au comité de marine, dont Granet est membre. Je lui ai déjà parlé de cet objet, et j'ai promis de me

[1] Monge.

les ai remises au comité des députations, qui nous fait deux fois la semaine la lecture des adresses des communes. Elles seront lues jeudi. Hier Granet a profité d'un moment favorable dans la séance du soir, pour donner lecture à l'Assemblée d'une adresse du département des Bouches-du-Rhône, dont l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-quatre départements ont été décrétés. On voulait ce matin faire rapporter ce décret, sur le fondement que l'adresse était injurieuse pour le Corps législatif. J'ai invoqué et obtenu l'ordre du jour sur cette proposition, quoique je me sois bien convaincu que l'adresse du département est bien inférieure en principes et en énergie à celles du conseil général.

Veuillez bien agréer l'hommage de quelques exemplaires de mon opinion contre Louis Capet. Vous la jugerez incomplète, parce que j'étais loin de prévoir, lorsque je l'écrivis, que la discussion se prolongerait si longtemps ; mais, du moins, vous y trouverez tracée cette haine des rois qui m'a constamment animé. Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

---

Paris, le 13 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez adressées concernant le citoyen Gardier, et j'ai cru que je ne pouvais rien faire de mieux pour seconder vos vues que d'envoyer une copie de votre lettre au ministre. Je ne doute pas qu'il n'y donne toute son attention, mais tel est le désordre de ses bureaux que j'ai lieu de craindre que le citoyen Gardier n'éprouve des retards. Il y a cependant trois fois plus de commis dans les bureaux de la guerre qu'il n'y en avait dans le temps de Servan, mais ces commis sont tous ignorants et désorganisateurs.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

---

Paris, le 23 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

De toutes les lettres qui m'ont le plus douloureusement affecté, depuis qu'on se fait un plaisir de m'abreuver d'amertume, votre lettre du 14 janvier peut être comptée la première. Comment, magistrats du peuple, avez-vous pu soupçonner ma fidélité à remettre les adresses que vous m'avez envoyées? Ai-je donc, dans ma conduite particulière, lorsque j'étais auprès de vous, annoncé



quelque perversité de cœur, et comment avez-vous pu soupçonner que je fusse devenu tout à coup coupable du plus grand excès? Je gémis de cette incroyable facilité à saisir toutes les calomnies lancées contre un homme qui se conduisit toujours honnêtement! et j'en gémis d'autant plus que, d'après Mably, *rien n'annonce plus le bouleversement des républiques que la facilité à condamner les hommes qui ont bien servi.* Vous trouverez ci-joint un certificat qui vous confirmera que vos différentes adresses ont été successivement déposées par moi au comité des pétitions à mesure que je les recevais, et après toutefois que j'avais fait de vains efforts pour les lire à la tribune de la Convention. Que ne puis-je, par exemple, vous envoyer des certificats de ces efforts! Mais bien rarement on peut prendre la parole pour ces objets; et la loi nous soumet à faire passer toutes les adresses au comité des pétitions. Le temps qui me presse ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails, je les donnerai demain au citoyen maire, à qui je dois plus particulièrement compte.

Je vous annonce que le ministre Roland vient de donner sa démission.

Hier matin le décret qui excluait les députés à la Convention nationale de toutes les places pendant six ans a été rapporté : comme il n'y avait que deux cents membres dans l'Assemblée, c'est Thuriot qui en a fait la motion. Je regarde ce rapport du plus mémorable de nos décrets comme un acte liberticide; je me suis bien promis de ne faire aucune réflexion dans mes lettres, puisque j'ai le malheur de les voir si mal interprétées, mais, de grâce, pour la patrie, examinez les conséquences terribles du rapport de ce décret et cherchez-en les motifs.

Je vous salue. *Signé :* BARBAROUX.

---

Paris, le 23 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Dans ma première entrevue avec les citoyens Ricard et Mainvieille, députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône, il a été principalement question de l'objet de leur mission. Je suis fondé à croire qu'ils en ont une particulière, car je ne puis penser que l'administration en ait envoyé pour des objets qui dès longtemps nous ont occupés, et qu'elle aurait bien pu traiter par lettres, pour tout ce qui peut être relatif aux localités ou aux événements particuliers. Quoi qu'il en soit, les citoyens Ricard et

Mainvielle sont chargés de solliciter la Convention nationale à s'occuper de la réparation de nos chemins, de l'entretien des hôpitaux et de nos subsistances; ils demanderont encore une avance de douze cent mille livres pour être appliquées aux objets ci-dessus.

Je vais vous exposer, citoyens, en quel état se trouvent ces diverses affaires, et de quelle manière je les ai présentées aux députés extraordinaires du département.

Les chemins publics, si prodigieusement délabrés dans la ci-devant Provence, ne le sont pas moins dans les autres départements; de là résulte la nécessité d'une reconstruction générale, et de l'établissement d'un système unique pour leur entretien. Cet objet ne doit pas être à la charge des départements, car le nôtre, par exemple, serait singulièrement grevé d'une pareille loi, attendu la longueur et le nombre de ses chemins. Cette dépense doit être nationale, je le pense du moins ainsi; déjà les comités d'agriculture et de commerce, sur ma motion, ont été chargés d'un travail sur la réparation des routes, le rapporteur nous a annoncé que ce travail était fait, et qu'il serait incessamment présenté à la Convention nationale. Mais quelque prochain que soit le rapport, on ne peut en dissimuler que l'exécution générale de la réfaction des routes sera nécessairement lente, et ce n'est pas ce qu'il faut à notre département. Telle est sa position à cet égard, que l'administration a cru devoir puiser dans les caisses nationales pour faire procéder aux premiers travaux. Il faut donc lui obtenir des fonds, c'est là le plus difficile. Je ferai tous mes efforts pour y parvenir, et puissé-je combler tous vos vœux.

Les hôpitaux ont été abandonnés par les Assemblées constituante et législative, de manière qu'après s'être emparé de leurs biens, on les a laissés manquer de tout. Vous apprendrez avec satisfaction que cet objet est à l'ordre du jour.

Je ne négligerai rien pour que Marseille, qui avait des hospices assez bien organisés, ne perde rien, mais qu'au contraire elle gagne à la nouvelle organisation; s'il faut provisoirement des avances, nous tâcherons de les obtenir.

Je vous ai parlé dans une autre lettre des subsistances, cet objet doit être maintenant rempli, conformément à vos vues; soyez bien persuadés, frères et amis, que je n'ai pas d'autres désirs que celui d'être utile à mon pays.

Je vous salue.

*Signé :* BARBAROUX.

---



Paris, le 30 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous faire passer un exemplaire de l'opinion que j'ai prononcée ce matin dans la Convention nationale, sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées. J'ose espérer que vous y verrez tout à la fois, et le désir ardent que j'ai de faire cesser le brigandage scandaleux qui s'exerce dans l'approvisionnement des troupes, et mon attachement au système conservateur de la République, qui tend à reporter dans toutes les parties de l'État les travaux qui se font exclusivement à Paris, au grand détriment de nos finances, car toutes les fournitures sont triplement chères dans cette ville. Je ne doute pas que ce nouveau travail n'offre à nos ennemis un nouveau moyen de me proclamer l'ennemi de Paris; je me consolerai de leurs persécutions en pensant que je suis l'ami de la République et en m'efforçant toujours de mériter votre confiance.

J'aurais voulu que le temps m'eût permis de lire dans la Convention nationale un mémoire que j'ai fait sur la Corse. Mon but était de faire sentir combien il importait de fortifier cette *isle*, d'où nos ennemis intercepteraient notre commerce, s'ils parvenaient à établir leur escadre dans quelqu'une de ses rades; ensuite je parlais de l'exploitation de ses bois si utiles pour notre marine, et de ses huiles qui pourraient si avantageusement remplacer celles que nous tirons à grands frais de l'Italie pour la fabrication de nos savons. Le premier objet a été rempli par Salicetti, député de Corse, avec lequel nous en avions préalablement conféré, et maintenant le comité des défenses s'occupe sérieusement de la Corse. J'attendrai le premier moment favorable pour parler du deuxième objet, après que j'aurai néanmoins reçu votre avis, à l'effet de quoi je vous ferai passer copie de mon mémoire par le premier courrier.

Vous avez su par les papiers publics que j'ai fait rendre il y a quelques jours un décret qui doit beaucoup plaire aux marins, en même temps qu'il satisfait les cœurs sensibles; ce décret porte que les officiers de santé employés sur les vaisseaux de la République recevront au retour de la campagne, indépendamment de leur traitement, une gratification à raison du nombre d'hommes qu'ils ramèneront en santé dans nos ports. Cette loi existe déjà en Angleterre, elle honore cette nation, elle nous honorera, nous. Le comité est chargé de faire un rapport pour régler le tarif de ces gratifications.

Je renvoie à vous entretenir dans une autre lettre de ce qui con-

rendre ce soir à son comité pour faire nommer un rapporteur; nous emporterons cette affaire.

Celle de Gênes n'a pas encore été traitée au comité, parce qu'on s'est occupé sans relâche et des émigrés et des réductions dans les dépenses publiques. On parle de supprimer l'impôt mobilier et celui des patentes, mais de supprimer aussi les dépenses du culte. Vous devriez bien nous écrire vos opinions à ce sujet. Autrefois mon ami Fournier, à votre défaut, m'écrivait votre opinion sur divers objets, ce qui m'éclairait beaucoup, maintenant il m'oublie. Pour une dernière fois je vous demande de me juger avec justice, et de croire que Barbaroux ne pense qu'à vous écrire.

Vous avez encore deux affaires, le remboursement des avances faites aux troupes, la seconde, celui de votre dette en général. Le premier objet est au comité des finances. Pierre Bayle se chargera de le poursuivre, le second est presque à l'ordre du jour; car dans le tableau de la semaine il y a un rapport sur les dettes des communes, ce sera le moment de parler.

Notre comité de constitution marche à grands pas; nous restons assemblés les six heures de suite, après des séances de six ou sept heures dans la Convention.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

---

Paris, le 22 décembre 1792, l'an Ier de la République.

Frères et amis,

L'adresse du conseil général de la commune de Marseille, relative à la caisse patriotique que la loi du 8 novembre dernier paralysait, ne m'est parvenue que le 17 décembre; aucune lettre d'envoi n'y était jointe, mais son contenu m'instruisait parfaitement de la réclamation du conseil général et de ses motifs. Je me suis empressé de voir le rapporteur chargé par le comité des finances de l'examen de diverses réclamations faites par plusieurs communes. Le rapporteur avait senti combien il était urgent que l'Assemblée rendît un décret à ce sujet; il l'a été en effet dans la séance du 19 au matin, vous en aurez eu connaissance par les papiers publics, car j'ai eu à regretter de ne pouvoir vous en instruire, étant beaucoup occupé à écrire contre l'horrible famille des Bourbons, que les imbéciles Parisiens adulent et veulent conserver au milieu d'eux. Je vous adresse, frères et amis, une copie de ce décret; et vous prie de vouloir bien accompagner d'une lettre les pièces que vous serez dans le cas d'envoyer à la députation ou à moi, car vous ne devez pas douter du plaisir qu'elles nous font.

Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement.



Paris, le 3 janvier 1793.

Frères et amis,

Le courrier extraordinaire qui devait partir hier a été arrêté par une mauvaise difficulté de quelques membres du conseil exécutif que cela ne regardait nullement. Tout était convenu avec le ministre de la justice; mais ayant parlé de cet objet au conseil, les membres lui objectèrent que Marseille ne pouvait être considérée pour son port comme pays étranger; tout cela tend, comme vous voyez, au projet d'attaquer notre franchise, projet qui ne réussira pas, car cette matière m'est aujourd'hui bien familière, et je vous défendrai au besoin avec succès. Quoi qu'il en soit, il a fallu faire expliquer la Convention, qui a autorisé de suite le ministre à faire l'opération mentionnée dans nos dernières lettres. Je m'empresse de vous en prévenir, et vous salue bien fraternellement.

*Signé :* Barbaroux.

*P. S.* — Demain nous nommons un ministre de la guerre *sur* le citoyen Gardair. (Gardier?)

---

Paris, le 8 janvier 1793, an II de la République.

Frères et amis,

Enfin la Convention nationale a fermé hier, sur ma motion, la discussion relative au ci-devant roi; vous savez déjà par les papiers publics quels efforts j'ai faits, il y a trois ou quatre jours, pour que la Convention nationale mît un terme à cette longue affaire; alors Marat et Robespierre s'y opposèrent avec succès. Hier ils voulurent encore combattre ma proposition, mais j'avais contre eux un argument irrésistible, c'était le propre discours de Robespierre tenu à la tribune dimanche; il nous y avait accusé de ne pas vouloir que la discussion fût fermée, et certes il eût été trop inconséquent de leur part de s'y opposer, lorsque je proposais cette clôture pour la seconde fois; aussi, après quelques mouvements ont-ils laissé rendre le décret, en obtenant néanmoins que les discours qui n'ont pas été prononcés seraient imprimés, et que l'appel nominal n'aurait lieu que lundi prochain.

J'ai reçu, frères et amis, l'excellente adresse du conseil général de la commune, et celle des sections de Marseille. Notre députation n'ayant pu s'assembler à cause des longueurs des séances, j'ai été obligé de les faire passer de main en main parmi les membres de cette députation, et dès le moment qu'elles me sont revenues, je